SAINT-JOSEPH-DU-LAC

APPEL DE PROPOSITIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE DIGUE

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, maître de l'ouvrage, sollicite des propositions pour des services professionnels relativement à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres ainsi que pour la surveillance de la réalisation des travaux dans le cadre du projet de construction d'une digue de 950 mètres de long aux fins de protéger le territoire contre les crues printanières.

Le présent avis est diffusé par le service « SEAO » qui est un système électronique d'appel d'offres mis en place par le gouvernement du Québec. Les abonnés à ce service peuvent se procurer les documents relatifs au présent appel d'offres en s'adressant à « SEAO » à compter du 15 octobre 2020.

Les propositions cachetées, adressées au soussigné dans deux (2) enveloppes distinctes d'évaluation intérimaire (qualitative) et monétaire (quantitative) et portant la mention **« Appel de propositions de services professionnels pour la construction d'une digue » seront reçues jusqu'à 11 h 00, le 16 novembre 2020** à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac (Québec) J0N 1M0.

Toutes les conditions du présent appel de propositions sont contenues dans les documents mentionnés.

Les propositions d'évaluation intérimaire (qualitative) présentées seront ouvertes en public à compter de 11 h 01, le 16 novembre 2020 aux bureaux du directeur général de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac. Seules les propositions d'évaluation intérimaire (qualitative) et monétaire (quantitative) reçues avant l'heure et la date susmentionnées seront considérées.

Les soumissionnaires doivent prendre en considération que toutes demandes d'information et questions doivent être uniquement faites par écrit à l'attention de monsieur Stéphane Giguère, directeur général, à l'adresse courriel suivante : sgiguere@sjdl.qc.ca. Les soumissionnaires doivent prendre en considération que toutes communications entre un autre représentant du maître de l'ouvrage ou du maître d'œuvre sont formellement interdites. Toutes les demandes écrites doivent être acheminées ***au plus tard avant onze heure (11 h), le 11 novembre 2020*** afin de permettre au responsable du projet de répondre à toutes les demandes par addenda avant l'ouverture des soumissions. Toutes demandes reçues après ce délai ne seront pas considérées.

La date limite pour le dépôt d'une plainte concernant la procédure d'appel d'offres est le 2 novembre 2020.

Le contrat est assujetti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac ne s'engage à accepter ni la proposition ayant obtenu la plus haute note d'évaluation, ni aucune des propositions reçues et ne sera en aucune façon responsable de quelque dommage ou perte de quelque nature que ce soit pouvant résulter aux soumissionnaires du présent appel de propositions.

Donné à Saint-Joseph-du-Lac, ce 15 octobre 2020.

Stéphane Giguère
Directeur général